

Cette notice d'offre (la « Notice d'offre ») constitue une offre de ces titres uniquement dans les territoires où leur placement peut être légalement effectué et uniquement par des personnes autorisées à vendre de tels titres et auprès de personnes auxquelles ils peuvent être légalement offerts. La présente Notice d'offre n'est pas, et ne doit en aucune circonstance être interprété comme, un prospectus, une annonce publicitaire ou un appel public à l'épargne visant ces titres.

Aucune autorité ou organisme de réglementation des valeurs mobilières n'a jugé des mérites de ces titres ni examiné la présente Notice d'offre. Toute déclaration contraire constitue une infraction. Ce placement peut ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à courir le risque de perdre la totalité de votre investissement. Dans le cadre de votre décision d'investissement, vous devriez demander l'avis d'un courtier inscrit.

Les titres offerts en vertu de la présente Notice d'offre n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières »), ni d'aucune loi étatique des États-Unis en matière de valeurs mobilières et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à des « personnes des États Unis » (au sens donné au terme U.S. Persons dans le Règlement S pris en application de la Loi américaine sur les valeurs mobilières) ou à des personnes aux États-Unis, ni pour leur compte ou à leur bénéfice, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription prévues par la Loi américaine sur les valeurs mobilières et les lois étatiques applicables en matière de valeurs mobilières. La présente Notice d'offre ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de l'un quelconque des titres offerts aux États-Unis ni à des personnes des États Unis, ni pour leur compte ou à leur bénéfice. « États-Unis » et « personnes des États-Unis » s'entendent au sens donné à ces expressions dans le Règlement S pris en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières.

Dans le cadre du placement, Sirios Resources inc. peut être considérée comme un « émetteur associé » au sens du Règlement 33-105 – *Conflits d'intérêts chez les placeurs* (le « Règlement 33-105 ») à l'égard de MCDP Securities Ltd. Russell Mills, administrateur de MCDP Securities Ltd., était auparavant administrateur d'OVI (tel que défini aux présentes). Voir « *Frais et commissions – Les Agents ont-ils un conflit d'intérêts?* ».

NOTICE D'OFFRE EN VERTU DE L'EXEMPTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉMETTEURS COTÉS

2 mars 2026

SIRIOS RESOURCES INC.
(la « Société »)



Que proposons-nous?

Type et nombre de titres offerts :	Émission et vente de (i) jusqu'à 40 740 740 unités accréditatives de la Société (chacune, une « Unité FT ») au prix de 0,27 \$ par Unité FT, pour un produit brut jusqu'à 10 999 999,80 \$ (le « Placement FT »), et (ii) jusqu'à 45 000 000 unités de la Société (chacune, une « Unité HD » et, avec les Unités FT, les « Unités ») au prix de 0,20 \$ par Unité HD, pour un produit brut jusqu'à 9 000 000 \$ (collectivement avec le Placement FT, le « Placement »). La Société a également accordé aux Agents (au sens ci-après) une option, exerçable en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la clôture du Placement, de vendre jusqu'à 25 000 000 Unités HD supplémentaires, selon les mêmes
---	--

	modalités, pour des produits bruts additionnels pouvant atteindre 5 000 000 \$ (l'« Option des Agents »). Le Placement sera réalisé par placement privé sur une base de « meilleurs efforts » aux termes d'une convention de placement pour compte devant être conclue entre la Société, Financière Banque Nationale inc. et MCDP Securities Ltd., à titre de co-teneurs de livres et co-agents principaux (collectivement, les « Agents »), au plus tard à la Date de clôture (tel que défini aux présentes). Chaque Unité FT comprendra une action ordinaire de la Société (chacune, une « Action FT ») et un demi bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon de souscription entier, un « Bon FT »). Les Actions FT et les Bons FT composant les Unités FT constitueront chacun des « actions accréditatives » au sens du paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « LIR »). Chaque Unité HD comprendra une action ordinaire de la Société et un demi bon de souscription d'action ordinaire de la Société (avec les Bons FT, les « Bons »). Chaque bon conférera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire non accréditive de la Société (chacune, une « Action de bon ») au prix de 0,30 \$ par Action de bon, à tout moment au plus tard à la date correspondant à 12 mois suivant la Date de clôture. À compter de la date correspondant à deux mois suivant la Date de clôture, si le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») (ou à toute autre bourse canadienne à laquelle les actions ordinaires de la Société sont alors inscrites) dépasse 0,30 \$ pendant 20 jours de bourse consécutifs, la Société pourra, dans les cinq jours ouvrables suivant la survenance d'un tel événement, transmettre un avis (y compris au moyen d'un communiqué de presse) aux porteurs de Bons afin d'accélérer la date d'expiration des Bons à la date correspondant à 30 jours suivant la date de cet avis. Les Unités seront émises en vertu de l'« exemption pour financement d'émetteurs cotés » prévue à la Partie 5A du Règlement 45-106 (tel que défini aux présentes), telle que modifiée par la Décision (telle que défini aux présentes) (l'« Exemption LIFE »), dans chacune des provinces et territoires du Canada. Les valeurs mobilières émises en lien avec le Placement devraient être immédiatement négociables librement en vertu des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables lorsqu'elles sont vendues à des acquéreurs résidents du Canada. Les Unités pourront également être offertes aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour leur compte ou à leur profit, conformément à une ou plusieurs dispenses des exigences d'inscription prévues par la Loi américaine sur les valeurs mobilières, ainsi que dans des territoires situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis dans le cadre d'un placement privé ou sur une base équivalente, dans chaque cas conformément aux lois applicables, pourvu qu'aucun prospectus, déclaration d'enregistrement ou autre document similaire ne soit tenu d'être déposé dans ces territoires. Sauf indication contraire, toute mention de « \$ » ou de « dollars » renvoie à des dollars canadiens. La Société comprend que les acquéreurs initiaux d'Unités FT peuvent subséquemment : (i) donner une partie ou la totalité des Actions FT et (ou) des
--	---

	Bons FT comprenant de telles Unités FT à des organismes de bienfaisance enregistrés dans le cadre d'un montage de don de bienfaisance promu par un tiers, lequel peut vendre ces Actions FT et (ou) ces Bons FT à des acquéreurs dont les Agents assurent le placement; et (ou) (ii) vendre une partie ou la totalité de ces Actions FT et (ou) de ces Bons FT à des acquéreurs dont les Agents assurent le placement, dans chaque cas après la clôture du Placement (ces Actions FT et Bons FT décrits aux points (i) et (ii), collectivement, les « Titres revendus ») (chacun, une « Opération de revente »). Les ventes de Titres revendus peuvent être effectuées à des acquéreurs situés : (i) dans chacune des provinces et territoires du Canada en vertu de l'Exemption LIFE, (ii) aux États-Unis à des « acheteurs institutionnels admissibles » en vertu des dispenses disponibles des exigences d'inscription prévues par la Loi américaine sur les valeurs mobilières et les lois étatiques applicables en valeurs mobilières, et (iii) dans d'autres territoires, étant entendu qu'aucune exigence de dépôt de prospectus ou équivalente, aucune exigence d'information continue ni aucune approbation réglementaire ou gouvernementale nécessaire ne découle dans ces autres territoires. La Société ne participera à aucune Opération de revente et n'y jouera aucun rôle, si ce n'est d'inscrire tout transfert de titres requis en conséquence.
Prix de souscription :	Les Unités FT seront offertes au prix de 0,27 \$ par Unité FT. Les Unités HD seront offertes au prix de 0,20 \$ par Unité HD.
Utilisation du produit et considérations fiscales liées aux actions accréditatives :	La Société accepte d'utiliser un montant égal au produit brut provenant de la vente des Unités FT pour engager des « frais d'exploration au Canada » admissibles qui se qualifient comme « dépenses minières déterminées », chacun tel que défini dans la LIR et toute modification proposée à celle-ci annoncée publiquement par ou au nom du Ministre des Finances (Canada) au plus tard à la Date de clôture (qui, pour plus de certitude, inclut les modifications à ces définitions proposées dans les modifications contenues dans le Projet de loi C-15, <i>Loi portant exécution de certaines dispositions du budget 2025</i>, Sess No. 1, 45^e législature, 2025 et les propositions législatives publiées par le ministère des Finances le 29 janvier 2026) (« Dépenses admissibles »), en lien avec le Projet aurifère Cheechoo (tel que défini aux présentes) ainsi que les projets aurifères Aquilon, Corvet Est, PLEX, Lac Pau et/ou Fagnant. Les Dépenses admissibles seront engagées au plus tard le 31 décembre 2027 et seront cédées par la Société aux acquéreurs initiaux des Unités FT à une date de prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2026, pour un montant global au moins égal au produit brut tiré de l'émission des Unités FT. Si la Société omet ou est incapable de céder les Dépenses admissibles pour un montant égal au produit brut tiré de l'émission des Unités FT à une date de prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2026, et/ou si ce montant est réduit conformément au paragraphe 66(12.73) de la LIR, la Société convient, dans la mesure permise par la LIR, d'indemniser les souscripteurs initiaux à l'égard de tout impôt additionnel payable par ceux-ci en conséquence d'une telle omission ou réduction (sauf si cette omission ou réduction résulte d'une Opération de revente qui ferait en sorte que les Actions FT ou Bons FT deviennent des « actions prescrites » ou des « droits prescrits » au sens de

	l'article 6202.1 du <i>Règlement l'impôt sur le revenu</i> de la LIR). La Société entend utiliser le produit net tiré de la vente des Unités HD afin d'engager des dépenses additionnelles d'exploration au Canada ainsi qu'aux fins des dépenses générales et administratives et pour les besoins du fonds de roulement.
Date de clôture :	La clôture du Placement devrait avoir lieu vers le 18 mars 2026, ou à toute autre date dont conviennent la Société et les Agents (la « Date de clôture »).
Bourses :	Les actions ordinaires de la Société (les « Actions ») sont inscrites à la cote de la Bourse sous le symbole « SOI » et sont négociées sur l'OTCQB sous le symbole « SIREF ».
Dernier cours de clôture :	Le 27 février 2026, soit le dernier jour de bourse avant la date de la présente Notice d'offre, le cours de clôture des Actions était de 0,1975 \$ par Action à la Bourse et de 0,1452 \$ US par Action sur l'OTCQB.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 – *Dispenses de prospectus* (le « Règlement 45-106 »). Dans le cadre du Placement, la Société déclare que ce qui suit est vrai :

- La Société exerce des activités commerciales et son principal actif n'est ni de la trésorerie, ni des équivalents de trésorerie, ni son inscription en bourse.
- La Société a déposé tous les documents d'information périodiques en temps opportun qu'elle était tenue de déposer.
- La Société se prévaut des dispenses prévues par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « Décision ») et est admissible à la distribution de titres en vertu des dispenses prévues par la Décision.
- Le montant total en dollars du Placement, combiné au montant total en dollars de tous les autres placements effectués en vertu de l'exemption pour financement de l'émetteur coté et de la Décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le Placement, ne dépassera pas 25 000 000 \$.
- La Société ne clôturera pas le Placement à moins de croire raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et satisfaire à ses besoins de liquidités pour une période de 12 mois suivant la distribution.
- La Société n'affectera pas les fonds disponibles provenant du Placement à une acquisition qui constitue une acquisition importante ou une opération de restructuration au sens des lois sur les valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle l'approbation des porteurs de titres est recherchée par la Société.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Quelle est la nature de nos activités?

La Société est une société d'exploration minière établie au Québec qui a pour mission de créer de la valeur pour les actionnaires et de faire bénéficier les collectivités locales où sont situées ses projets. L'objectif de la Société est de devenir un important producteur d'or québécois grâce à la poursuite de l'exploration et du développement de son projet d'exploration aurifère avancé détenu en totalité par la Société, la propriété aurifère Cheechoo, située dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, Canada (le « **Projet aurifère Cheechoo** »). Le Projet aurifère Cheechoo constitue l'actif phare de la Société, couvrant une superficie de 119 km², divisée en trois blocs non contigus et comprenant 228 titres d'exploration exclusifs. Le projet aurifère Cheechoo abrite également une portion importante de l'intrusion Cheechoo, qui renferme la plupart des occurrences aurifères connues de la région.

Des renseignements supplémentaires sur les activités et les opérations de la Société, le Projet aurifère Cheechoo et les autres projets de la Société figurent dans les rapports et dépôts de la Société disponibles sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil d'émetteur de la Société.

Développements récents

Le 27 février 2026, la Société a annoncé avoir acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de OVI Mining Corp. (« **OVI** ») aux termes d'un plan d'arrangement en vertu de la Division 5 de la Partie 9 de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) (l'« **Arrangement** »). Conformément aux modalités de l'Arrangement, la Société a émis 131 905 594 Actions aux actionnaires d'OVI, soit 2,34 Actions pour chaque action d'OVI acquise. Concomitamment à la réalisation de l'Arrangement, Jean-Félix Lepage a été nommé chef de la direction de la Société, en remplacement du fondateur de la Société, Dominique Doucet, qui est devenu président exécutif et chef de l'exploration. De plus, Sean Roosen et Laurence Farmer se sont joints au conseil d'administration de la Société, apportant une solide expertise du secteur minier québécois et des marchés des capitaux à l'équipe de Sirios.

Le 10 février 2026, la Société a annoncé les résultats d'analyse d'un programme d'échantillonnage additionnel réalisé sur 1 496 mètres de carottes de forage de son projet aurifère Aquilon, dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec (le « **Projet Aquilon** »). Les résultats de forage ont notamment mis en évidence : 0,21 g/t Au sur 191,4 mètres. Le programme de forage 2025 de la Société a été financé par Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. (« **Sumitomo** »), avec la Société agissant comme opérateur. En menant ce programme à terme, Sumitomo a rempli les exigences de la phase 1 de la convention d'option conclue entre la Société et Sumitomo le 19 décembre 2022 et a acquis une participation de 51 % dans le Projet Aquilon, après avoir investi plus de 4,8 M\$ dans celui-ci.

Le 25 août 2025, la Société a annoncé le dépôt d'un rapport technique intitulé « *Technical Report on the Cheechoo Project with an Updated Mineral Resource Estimate for the Cheechoo Gold Deposit, Eeyou Istchee James Bay, Québec, Canada* » daté du 22 août 2025 (avec une date effective au 1^{er} juillet 2025) préparé pour la Société par PLR Resources Inc. (le « **Rapport technique** »). Les faits saillants du Rapport technique comprennent :

- 1,3 million d'onces à 1,12 g/t Au (ressources indiquées);
- 1,7 million d'onces à 1,23 g/t Au (ressources présumées);
 - dont 446 000 onces en ressources souterraines à 3,09 g/t Au;
- augmentation significative de la teneur en or par rapport au rapport technique précédent préparé pour le Projet aurifère Cheechoo :
 - hausse de 19 % de la teneur indiquée à ciel ouvert (de 0,94 g/t Au à 1,12 g/t Au);
 - hausse de 38 % de la teneur présumée à ciel ouvert (de 0,73 g/t Au à 1,01 g/t Au);
- faible ratio de découverte de 2,9:1; et
- cible d'exploration conceptuelle de 31 à 40 millions de tonnes de minéralisation titrant entre 1,27 et 1,45 g/t Au.

Le Rapport technique recommande un programme de travaux de suivi en deux phases sur le Projet aurifère Cheechoo :

- **Phase 1** : une évaluation économique préliminaire (au sens du Règlement 43-101 - *Information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »)) du gisement; et
- **Phase 2** : des forages visant à accroître l'estimation des ressources minérales (au sens du Règlement 43-101).

Le 31 juillet 2025, la Société a annoncé la clôture de la deuxième et dernière tranche d'un placement privé sans intermédiaire (le « **Placement de juillet 2025** ») en vertu duquel la Société a émis 22 633 335 unités

de la Société (chacune, une « **Unité juillet 2025** ») au prix de 0,06 \$ par Unité juillet 2025 pour un produit brut de 1 358 000 \$. Chaque Unité juillet 2025 comprenait une action ordinaire de la Société et un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « **Bon juillet 2025** »). Chaque Bon juillet 2025 donne au porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,12 \$ par action ordinaire pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'émission.

Le 23 juillet 2025, la Société a annoncé la clôture de la première tranche du Placement de juillet 2025 en vertu duquel la Société a émis 19 033 332 Unités juillet 2025 pour un produit brut de 1 142 000 \$.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important concernant les titres faisant l'objet de la distribution qui n'ait pas été divulgué dans la présente Notice d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société dans les 12 mois précédant la date de la présente Notice d'offre.

Quels objectifs commerciaux prévoyons-nous atteindre au moyen des fonds disponibles?

La Société entend utiliser le produit brut du Placement FT afin d'engager des Dépenses admissibles à l'égard du projet aurifère Cheechoo ainsi que des projets aurifères Aquilon, Corvet Est, PLEX, Lac Pau et/ou Fagnant, d'ici le 31 décembre 2027. La Société entend utiliser le produit net tiré de la vente des Unités HD afin d'engager des dépenses additionnelles d'exploration au Canada ainsi qu'aux fins des dépenses générales et administratives et pour les besoins du fonds de roulement.

La Société prévoit que les événements importants suivants devront survenir dans les délais et avec les coûts ci-dessous pour atteindre les objectifs commerciaux décrits aux présentes :

Événement	Échéancier	Coût estimatif ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
Engagement de Dépenses admissibles, devant être renoncées en faveur des souscripteurs d'Unités FT, comprenant la poursuite des travaux d'exploration sur le projet aurifère Cheechoo ⁽¹⁾	Avant le 31 décembre 2027	8 499 999,80 \$
Engagement de Dépenses admissibles, devant être renoncées en faveur des souscripteurs d'Unités FT, comprenant la poursuite des travaux d'exploration sur les projets aurifères Aquilon, Corvet Est, Plex, Lac Pau et/ou Fagnant ⁽¹⁾	Avant le 31 décembre 2027	2 500 000 \$
Engagement de dépenses d'exploration au Canada, comprenant la poursuite des travaux d'exploration sur le projet aurifère Cheechoo ⁽¹⁾	Avant le 31 décembre 2027	6 550 000,01 \$
Mise à jour de l'estimation des ressources selon le Règlement 43-101 et de l'évaluation économique préliminaire du Projet aurifère Cheechoo	Avant le 31 décembre 2027	1 000 000 \$
Dépenses générales et administratives et besoins généraux de fonds de roulement	T1 2025 – T1 2027	4 000 000 \$

	Total:	22 549 999,81 \$
--	---------------	-------------------------

Remarques :

- (1) Voir « *Utilisation des fonds disponibles – Comment utiliserons-nous les fonds disponibles?* » ci-après pour de plus amples renseignements sur l'utilisation prévue des fonds disponibles relativement à ces objectifs commerciaux et à d'autres utilisations prévues des fonds disponibles.
- (2) Présume aucune vente à des acquéreurs de la Liste du président (telle que définie aux présentes), pour laquelle aucune commission serait payable.
- (3) Présume que l'Option des Agents n'est exercée en aucune partie.

UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

Quel sera le montant de nos fonds disponibles à la clôture du placement?

		Hypothèse de 100 % du Placement
A	Montant à recueillir dans le cadre du présent placement	19 999 999,80 \$(¹)
B	Commissions et frais de vente	999 999,99 \$(²)
C	Coûts estimatifs du placement (p. ex., juridiques, comptables, audit)	350 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B + C)$	18 649 999,81 \$
E	Fonds de roulement au 28 février 2026	3 900 000 \$(³)
F	Sources additionnelles de financement	0 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D + E + F$	22 549 999,81 \$

Remarques :

- (1) Présume que l'Option des Agents n'est exercée en aucune partie.
- (2) Présume aucune vente à des acquéreurs de la Liste du président, pour laquelle aucune commission serait payable. Voir « *Frais et commissions* » ci-après pour de plus amples renseignements.
- (3) Représente l'actif à court terme de la Société moins le passif à court terme, à l'exclusion des passifs non monétaires.

Comment utiliserons-nous les fonds disponibles?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	Assumant 100 % du Placement⁽¹⁾⁽²⁾
Forages sur le Projet aurifère Cheechoo ⁽³⁾	13 000 000 \$
Exploration régionale sur le Projet aurifère Cheechoo	2 049 999,81 \$
Exploration sur les projets Aquilon, Corvet Est, PLEX, Lac Pau et/ou Fagnant	2 500 000 \$
Mise à jour de l'estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 et de l'évaluation économique préliminaire relative au Projet aurifère Cheechoo	1 000 000 \$
Dépenses générales et administratives et besoins généraux de fonds de roulement	4 000 000 \$

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	Assumant 100 % du Placement ⁽¹⁾⁽²⁾
Total:	22 549 999,81 \$

Remarques :

- (1) Présume que l'Option des Agents n'est exercée en aucune partie.
- (2) Présume aucune vente à des acquéreurs de la Liste du président, pour laquelle aucune commission serait payable. Voir « *Frais et commissions* » ci-après pour de plus amples renseignements.
- (3) Les coûts estimatifs décrits au tableau ci-dessus comprennent les dépenses relatives aux forages d'exploration et aux programmes de travaux au Projet aurifère Cheechoo jusqu'au 31 décembre 2027, y compris les coûts reliés au forage, à la description géologique, aux analyses, à l'entreposage des carottes et aux camps.

Tous les produits obtenus dans le cadre de l'exercice de l'Option des Agents sont destinés à être affectés aux dépenses générales et administratives et aux besoins généraux de fonds de roulement.

L'allocation ci-dessus reflète l'intention actuelle de la Société quant à l'utilisation du produit du Placement et des autres fonds disponibles, fondée sur les connaissances, la planification et les attentes actuelles de la direction de la Société. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit du Placement et les autres fonds disponibles de la manière indiquée ci-dessus, il peut exister des circonstances où, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer de façon importante de celle décrite ci-dessus, puisque les montants effectivement affectés et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, notamment de la capacité de la Société à mettre en œuvre son plan d'affaires et à maintenir ses activités pendant une période d'au moins 12 mois suivant la Date de clôture du Placement. Voir « *Mise en garde relative aux informations prospectives* » ci-après. La Société a généré des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation depuis sa création et prévoit qu'elle continuera d'afficher des flux de trésorerie d'exploitation négatifs au-delà des 12 mois suivant la Date de clôture du Placement. Par conséquent, une partie des autres fonds disponibles servira à financer de futurs flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation.

Les plus récents états financiers annuels audités et les états financiers intermédiaires de la Société comprennent une note relative à la continuité d'exploitation. La Société est toujours à l'étape de l'exploration et du développement et n'a pas encore déterminé si ses propriétés minières renferment des gisements économiquement récupérables. La Société n'a pas généré de flux de trésorerie positifs provenant de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur sa capacité à poursuivre ses activités. Le Placement vise à permettre à la Société de continuer d'explorer et d'accroître ses propriétés et il ne devrait pas influencer sur la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment avons-nous utilisé les autres fonds que nous avons recueillis au cours des 12 derniers mois?

Au cours des 12 mois précédant la date de la présente Notice d'offre, la Société a recueilli un produit brut total de 2,5 M\$ dans le cadre du Placement de juillet 2025 (voir « *Description sommaire des activités – Événements récents* » ci-dessus).

Le tableau suivant présente l'utilisation prévue du produit du Placement de juillet 2025 et les montants approximatifs dépensés à ce jour par la Société à même le produit net tiré de ce placement :

Utilisation prévue du produit	Utilisation des fonds à ce jour	Incidence des écarts, le cas échéant, sur les objectifs commerciaux et les jalons
Le produit tiré du Placement de juillet 2025 devait servir au financement des infrastructures et des améliorations du Projet aurifère Cheechoo, d'autres activités d'exploration ainsi pour des dépenses générales et administratives	Le produit tiré du Placement de juillet 2025 a été utilisé pour financer l'amélioration de la route d'accès au Projet aurifère Cheechoo, des travaux d'exploration, y compris des travaux de décapage au Projet aurifère Cheechoo, ainsi que pour des frais généraux et administratifs, pour un usage total de 1 500 000 \$ jusqu'à présent	Aucune

FRAIS ET COMMISSIONS

Quels sont, le cas échéant, les placeurs pour compte ou les intermédiaires que nous avons retenus dans le cadre du présent placement, et quels sont leurs frais?

Agents :	Financière Banque Nationale Inc. et MDCP Securities Ltd., à titre de co-teneurs de livres et co-agents principaux.
Commission en espèces :	À la clôture du Placement, la Société versera aux Agents une commission en espèces (la « Commission ») équivalant à 5,0 % du produit brut du Placement (y compris à l'égard de tout exercice de l'Option des Agents). Nonobstant ce qui précède, aucune commission en espèces ne sera payable par la Société aux Agents à l'égard des unités qui sont achetées par des investisseurs identifiés par la Société aux termes d'une « liste du président » (la « Liste du président ») (sous réserve d'un maximum de 2 000 000 \$ d'Unités vendues à des investisseurs sur la Liste du président aux termes du Placement).

Les Agents ont-ils un conflit d'intérêts?

Sous réserve de ce qui est décrit ci-dessous, à la connaissance de la Société, la Société n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » à l'égard de l'un ou l'autre des Agents, au sens du Règlement 33-105.

Russell Mills, administrateur de MCDP Securities Ltd., était auparavant administrateur d'OVI. Par conséquent, dans le cadre du Placement, la Société peut être considérée comme un « émetteur associé » au sens du Règlement 33-105 à l'égard de MCDP Securities Ltd. Les modalités et conditions du Placement ont été déterminées à la suite de négociations menées sans lien de dépendance entre les Agents et la Société. À l'exception de la Commission et des frais convenus des Agents payables aux Agents dans le cadre du Placement, les Agents et leurs affiliées ne tireront aucun avantage du Placement.

DROITS DES SOUSCRIPTEURS

Recours en cas d'information fausse ou trompeuse

En cas de présentation d'information fausse ou trompeuse dans la présente Notice d'offre, vous avez le droit :

- (a) d'annuler votre achat de ces titres auprès de la Société; ou
- (b) d'obtenir des dommages-intérêts de la Société et, dans certaines juridictions, vous pourriez avoir un droit prévu par la loi d'obtenir des dommages-intérêts d'autres personnes.

Ces droits vous sont conférés que vous ayez ou non fondé votre décision de souscription sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, diverses circonstances peuvent limiter vos droits. Notamment, vos droits pourraient être limités si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous avez l'intention d'exercer les droits décrits aux alinéas a) ou b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts.

Vous devriez consulter les dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire pour plus de précisions sur ces droits ou consulter un conseiller juridique.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Où trouver plus d'information sur nous?

Les porteurs de titres peuvent accéder aux informations continues de la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil de l'émetteur et sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.sirios.com>.

Les acquéreurs devraient lire la présente Notice d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les incidences fiscales, juridiques, les facteurs de risque et d'autres aspects de leur investissement dans les Unités.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX INFORMATIONS PROSPECTIVES

La présente Notice d'offre contient des déclarations et des informations prospectives au sens de la législation applicable en valeurs mobilières (collectivement, les « **Déclarations prospectives** »). Ces Déclarations prospectives portent notamment sur les objectifs, buts, stratégies, croyances, intentions, plans, estimations et perspectives de la Société.

On peut généralement reconnaître les Déclarations prospectives à l'emploi de termes tels que « croire », « prévoir », « s'attendre à », « continuer », « avoir l'intention de », « viser », « planifier », « budget », « objectif », « estimer », « anticiper », « envisager », « près de », « cible », « potentiel » ou leurs formes négatives et d'expressions similaires, ou encore lorsqu'elles indiquent que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « risquent de » ou « vont » être pris, se produire ou être atteints. De plus, toute déclaration renvoyant à des attentes, projections ou autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs constitue une déclaration prospective. Les Déclarations prospectives sont fondées sur des estimations et des hypothèses faites par la Société à la

lumière de son expérience, de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs jugés appropriés par la Société compte tenu des circonstances. Les déclarations contenant des énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques; elles reflètent plutôt les attentes, estimations et projections de la direction quant à des événements ou circonstances futurs et peuvent évoluer. Bien que la Société estime raisonnables les attentes reflétées dans ces Déclarations prospectives, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations.

Les Déclarations prospectives contenues dans la présente Notice d'offre comprennent, entre autres, des déclarations relatives au Placement; à l'utilisation prévue du produit du Placement et des autres fonds disponibles et à leur répartition; à l'attente que le Placement sera clôturé selon les modalités énoncées aux présentes et au calendrier de la Date de clôture; au traitement fiscal des Actions FT et des Bons FT; à la capacité de la Société d'engager suffisamment de Dépenses admissibles dans les délais requis et de céder un tel montant; aux objectifs commerciaux et jalons de la Société; aux projets miniers de la Société, notamment aux plans de la Société concernant le Projet aurifère Cheechoo et d'autres propriétés; aux programmes de forage; aux besoins en capitaux additionnels et à la disponibilité du financement; aux plans et stratégies d'affaires de la Société; et aux attentes de la Société concernant certains résultats futurs, notamment les revenus, dépenses, débours, opérations et utilisation des flux de trésorerie futurs.

Dans la formulation des Déclarations prospectives de la présente Notice d'offre, la Société a posé plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, des hypothèses concernant : l'interprétation géologique et les inférences ou hypothèses statistiques tirées des analyses de forage et d'échantillonnage servant au calcul des ressources minérales; les tendances sectorielles, les taux de croissance du marché global et les taux de croissance et stratégies de croissance de la Société; l'absence de détérioration importante des conditions économiques et commerciales générales; l'absence de fluctuations imprévues des taux d'intérêt et des taux de change; l'offre, la demande, la livraison et le niveau et la volatilité des prix des métaux précieux et métaux de base; l'obtention dans les délais voulus des approbations réglementaires et gouvernementales requises pour les projets de développement d'exploration et autres opérations de la Société; les plans et stratégies d'affaires de la Société; les exigences en matière de dépenses et de financement; la capacité de la Société à obtenir un financement pour ses projets de développement d'exploration à des conditions raisonnables; la capacité de la Société à exécuter ses priorités stratégiques de croissance; la capacité de la Société à se procurer l'équipement et les services d'exploration ainsi que les fournitures d'exploitation en quantités suffisantes et dans les délais; l'exactitude des calendriers d'ingénierie et de construction ainsi que des coûts d'immobilisation pour les projets de développement et d'expansion de la Société; les risques liés à l'exploration et au développement; l'absence de changements imprévus dans la stabilité politique ou la réglementation gouvernementale dans le pays où la Société exerce ses activités; la capacité de la Société à retenir ses employés clés; et le maintien des relations de la Société avec ses employés, les communautés concernées, ses partenaires commerciaux et coentreprises.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou suggérés dans les Déclarations prospectives contenues dans la présente Notice d'offre. La Société prévoit que des événements et développements ultérieurs pourraient modifier sa perception. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou événements diffèrent des attentes actuelles comprennent, entre autres : les mesures prises par les prêteurs, créanciers, actionnaires et autres parties prenantes de la Société pour faire valoir leurs droits; les mesures prises contre la Société par les organismes gouvernementaux et les autorités de réglementation des valeurs mobilières et autres; les répercussions opérationnelles directes ou indirectes potentielles découlant de maladies infectieuses ou de pandémies; la faisabilité et la praticabilité des projets; les risques liés à l'établissement de la validité des titres de propriété miniers; les modifications législatives, y compris les lois environnementales applicables; l'absence de garantie que tous les permis nécessaires seront délivrés ou, s'ils le sont, qu'ils le seront en temps opportun; l'absence de garantie que la propriété des permis ne sera pas assujettie à des revendications, ententes ou transferts antérieurs et que les droits de propriété ne seront pas contestés ou affectés par des vices non décelés; la conjoncture économique générale;

les changements dans les marchés financiers; l'incidence des taux de change; les modifications des taux d'imposition; les conditions politiques et l'évolution des juridictions où la Société exerce ses activités; les changements de l'offre, de la demande et des prix des métaux que la Société espère découvrir et exploiter avec succès; les changements des exigences réglementaires touchant les activités de la Société; le caractère suffisant du fonds de roulement actuel et l'estimation des coûts et de la disponibilité du financement pour la poursuite de l'exploration et du développement des propriétés d'exploration de la Société; et d'autres facteurs actuellement jugés non importants qui pourraient entraîner un écart sensible entre les résultats réels et ceux décrits dans les Déclarations prospectives.

Si l'un ou l'autre de ces risques ou incertitudes se matérialise, ou si les opinions, estimations ou hypothèses sous-tendant les Déclarations prospectives s'avèrent inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés. Lorsque vous vous fondez sur des Déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant la Société, examinez attentivement ces facteurs de risque et autres incertitudes et événements potentiels. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser quelque déclaration prospective que ce soit, sauf si la loi l'exige.

Bien que nous ayons tenté de cerner les facteurs de risque importants susceptibles d'entraîner un écart sensible entre les résultats réels et ceux contenus dans les Déclarations prospectives, il peut exister d'autres facteurs de risque qui ne nous sont pas actuellement connus ou que nous jugeons présentement non importants et qui pourraient également causer des écarts sensibles entre les résultats réels et ceux contenus dans les Déclarations prospectives. Rien ne garantit que ces informations s'avéreront exactes, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux Déclarations prospectives, qui ne valent qu'à la date où elles sont faites. Les Déclarations prospectives contenues dans la présente Notice d'offre représentent les attentes de la Société en date de la présente Notice d'offre (ou à la date à laquelle elles sont autrement déclarées comme étant faites) et sont susceptibles d'être modifiées après cette date. Toutefois, nous déclinons toute intention, obligation ou engagement de mettre à jour ou de réviser quelque déclaration prospective que ce soit, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi en valeurs mobilières applicable l'exige.

Renseignements scientifiques et techniques.

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans la présente Notice d'offre ont été examinés et approuvés par Jean-Félix Lepage, Chef de la direction de la Société, et Dominique Doucet, Président du conseil d'administration et directeur de l'exploration de la Société. Jean-Félix Lepage et Dominique Doucet sont chacun une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.

DATE ET CERTIFICAT

La présente Notice d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières à compter du 2 mars 2025, contient l'information sur tous les faits importants relatifs aux titres faisant l'objet de la distribution et ne contient aucune présentation inexacte des faits.

Le 2 mars 2026

Par : (signé) Jean-Félix Lepage
Nom : Jean-Félix Lepage
Titre : Chef de la direction

Par : (signé) Frédéric Sahyouni
Nom : Frédéric Sahyouni
Titre : Chef des finances